

## En guise de préface

La migration internationale(1) concerne, aujourd'hui, selon les statistiques des Nations Unies, quelque 200 millions de personnes dans le monde. Ce phénomène est appelé, sous l'effet conjoint de la mondialisation et des transitions démographiques notamment, à devenir l'une des principales composantes de la dynamique démographique, économique et géostratégique de l'avenir.

De par son impact sur le développement, aussi bien des pays d'origine que de destination, et de son rôle dans les processus de mutation sociale, économique et politique que connaissent quasiment tous les pays du monde, elle jouit d'un intérêt croissant de la part de la communauté internationale.

En témoignent les nombreuses conférences internationales qui lui ont été consacrées. Rappelons, en particulier, les dernières en date, le « Dialogue de Haut Niveau sur les migrations et le développement », organisé par l'Assemblée générale des Nations Unies au mois de septembre 2006 et le premier « Forum mondial sur la migration et le développement » tenu, au mois de juillet de l'année 2007, en Belgique, autour de la problématique de la gestion des flux de travailleurs migrants.

Le Maroc n'est pas en reste et compte parmi les pays les plus concernés par les problématiques de la migration internationale. L'intérêt soutenu qu'il lui accorde ne procède pas uniquement du nombre élevé de ses citoyens qui vivent à l'extérieur et qui porte sur plus de 10% de sa population, ni encore de l'importance des transferts de fonds de l'émigration dans son économie, mais également des perspectives de l'évolution de ce phénomène et de ses retombées, aussi bien économiques que sociétales, sur la communauté nationale en termes de potentiel de développement, de cohésion socioculturelle et de stabilité politique.

Les deux conférences internationales consacrées à cette question et que notre pays a abritées témoignent de cet intérêt manifeste. La Conférence euro-africaine organisée, en juillet 2006, à Rabat, autour du thème « Migration et développement » a conclu ses travaux par l'adoption d'une déclaration politique et d'un plan d'action dont l'ambition est de portée stratégique à l'échelle de l'ensemble de la région. Le « Forum International des compétences marocaines à l'étranger » organisé, dans la même perspective, en juin 2007, à Casablanca, visait à favoriser la participation des compétences marocaines établies à l'étranger au développement de leur pays d'origine, à travers une approche de liens institutionnels, de modalités diverses d'accompagnement et de partenariats destinés à préparer leur retour futur au pays dans des conditions favorables à une insertion productive et à une promotion plus dynamique d'une coopération Nord-Sud plus soucieuse du co-développement.

Par ailleurs et dans le cadre des travaux de la Prospective « Maroc 2030 » conduite, sous le Haut Patronage de Sa Majesté Le Roi, le Haut-Commissariat au Plan a, depuis le début de l'année 2005, de son côté, accordé une attention particulière aux problématiques attendues de l'exacerbation que devrait connaître la pression démographique qui s'exerce sur les pays de la rive sud de la Méditerranée et, en particulier, sur notre pays, comme lieu de passage obligé de flux migratoires croissants venant de régions excédentaires en main-d'œuvre et subissant des conditions climatiques et économiques difficiles. Ces flux continueront à être polarisés par une Europe dont le vieillissement menacerait à terme la compétitivité et la place dans le monde à défaut d'un recours massif à une main-d'œuvre supplémentaire répondant à des profils conformes aux besoins de son économie future.

L'Europe, selon des démographes européens, devrait voir sa population baisser de plus de 30 millions, son espérance de vie passer de 74 ans en 2005 à 79 ans vers 2030. A titre d'exemple, pour maintenir sa compétitivité, le groupe de quatre pays, l'Allemagne, la France, l'Angleterre et l'Italie devrait, selon les estimations d'experts, avoir besoin annuellement de 700 milles migrants au lieu de 230 milles aujourd'hui. Face à cette situation, le sud de la Méditerranée, quant à lui, devrait continuer à connaître une croissance démographique soutenue et, sur le marché du travail, des flux de demandeurs d'emploi de plus en plus forts en nombre et en rythme de croissance. Rappelons, à titre d'exemple, que la population du Niger devrait, selon des estimations de démographes, passer de 13 à 34 millions en 2030, celle du Sénégal de 11 à 24 millions, celle du Mali de 11,6 à 27 millions.

Notre propre population passerait de 30 millions actuellement à 38 millions à l'horizon 2030. En raison des taux d'accroissement démographiques antérieurs, la population en âge d'activité qui était de 16,7 millions en 2005 serait de 22,6 millions en 2030. Une demande d'emploi de l'ordre de 236 milles par an se portera, ainsi, sur le marché du travail. Une forte proportion de cette demande potentielle est déjà parmi nous, aujourd'hui, et une partie a déjà reçu la formation qui décidera de sa capacité à s'insérer dans l'économie de ce demain si proche.

Ainsi se profile à l'horizon un très fort besoin de main-d'œuvre en Europe face à une réserve de force de travail en manque d'emploi dans les pays jeunes et, plus significativement, dans la rive sud de la Méditerranée. Cette situation pourrait engendrer des flux migratoires soutenus dont doivent être, d'ores et déjà, préparées les conditions pour une gestion concertée à la mesure des enjeux géostratégiques et politiques de la région.

Il est fort probable, dans ces conditions, que le vieillissement de l'Europe qui constitue la principale destination des flux d'émigrés venant de nos régions puisse accroître les tendances conservatrices et baisser le seuil de tolérance d'une population vieillie laquelle constitue traditionnellement une fraction importante parmi les électeurs

les plus courtisés appelée à peser davantage dans le renforcement des politiques restrictives en matière d'immigration. Cette catégorie d'âge pourrait, en effet, difficilement se résigner à admettre de recevoir des masses de plus en plus grandes d'immigrés, quel que soit l'apport de ces derniers à la compétitivité de l'économie de leur pays et, par voie de conséquence, à leur propre bien-être. Des formules d'immigration choisie seraient vouées à prendre de plus en plus d'extension et de rigueur. Nous devons, à l'évidence, nous convaincre que nous sommes appelés à subir la perversité de cette évolution avec ses risques d'écrémage du capital humain des pays émetteurs d'émigrés, notamment maghrébins, accompagnée d'une pression grandissante d'une force de travail autochtone et extérieure cherchant des opportunités d'emploi dans les pays du nord.

A la lumière de ces considérations, l'analyse du profil des émigrés, des conditions de leur insertion dans les pays hôtes et de la nature de leurs rapports avec leurs pays d'origine devrait, nous semble-t-il, mériter une attention particulière, dans la perspective de politiques d'émigration plus concertées entre pays émetteurs et pays récepteurs. C'est de ce souci que procède l'intérêt que nous avons accordé à cette enquête intitulée «L'insertion socio-économique des Marocains résidant à l'étranger dans les pays d'accueil». Il n'est guère nécessaire dans cette préface de revenir sur le cadre conceptuel et méthodologique qui a présidé à sa réalisation pour notamment attirer l'attention, comme il est d'usage, sur sa portée et ses limites, ni encore de faire la synthèse des questions qui semblent préoccuper nos concitoyens vivant à l'étranger et de tirer les principales conclusions qui peuvent en être dégagées. Les questions et les réponses, telles qu'elles sont formulées et classées dans le présent document, solliciteront, en fonction de leur pertinence, l'intérêt et l'évaluation de chaque lecteur, selon l'angle de vision sous lequel il les abordera. La problématique qui nous semble, cependant, mériter un bref arrêt en raison de l'interpellation que nous adresse la dimension qu'elle revêt dans le phénomène abordé par cette enquête et les retombées opérationnelles et stratégiques qu'implique sa nature concerne la formation des émigrés. Il ressort, en effet, des réponses fournies par les personnes concernées par l'enquête que, quel que soit le niveau de formation qu'elles ont acquise dans leur pays d'origine et le coût que ce dernier a, bien entendu, supporté pour cela, elles ne bénéficient pas toujours d'une valorisation conséquente de leur compétence par les pays d'accueil. Cette défaillance doit d'autant plus interpeller la vigilance commune des pays concernés qu'à l'avenir ils auront également besoin d'une main-d'œuvre qualifiée, susceptible de s'adapter sans difficulté, aux besoins des économies assujetties à une perpétuelle mutation et sollicitée, en outre, par les exigences nouvelles de politiques d'un co-développement plus soucieux d'avenir.

Il serait donc opportun de s'orienter, d'ores et déjà, vers des formules plus judicieuses et plus équitables de partage du savoir nécessaire à la mise à niveau de ces ressources humaines. Certains savoirs de type scientifique et technologique qui sont les principaux leviers de la croissance et du développement durables, notamment dans des secteurs innovants ou des créneaux d'activités émergentes constituent, souvent, encore, l'apanage, voire le monopole d'un nombre restreint de pays développés. Il devrait être admis que le souci d'un partage de tels savoirs et du coût de leur transfert à une main-d'œuvre qui sera, demain, utile pour l'ensemble de l'économie de la région euro méditerranéenne, acquière une place privilégiée dans la nécessaire rénovation des rapports entre ses pays. Cette obligation, nous en avons approché la réalité à travers l'étude sur l'émigration marocaine en Italie que le Haut-Commissariat au Plan a conduite en partenariat avec le Gouvernement Italien et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Cette étude a, en particulier, confirmé cette inadéquation entre le niveau, même parfois supérieur, de formation de plusieurs Marocains résidant en Italie et le travail auquel ils sont affectés dans ce pays, stérilisant ainsi un potentiel de compétences dont ne profitent ni le pays émetteur ni le pays hôte lui-même. Ces conclusions confirment quelques uns des constats de la présente enquête ainsi que la pertinence qui s'attache à une identification des niveaux d'adéquation des profils des immigrés aux besoins du pays hôte pour, à travers des compléments de formation et de compétences, leur assurer une meilleure insertion dans l'économie de ce pays et, lors de leur retour, une utile contribution au développement de leur propre pays.

Certes, entre cette approche encore au stade de l'étude et le projet dans lequel elle s'inscrit il y a encore l'épreuve des réalités et des résistances de structures. Néanmoins, il s'agit, là, d'un projet pilote dont le concept est intéressant et peut s'avérer digne d'inspirer une voie de rénovation des modes de gestion des flux migratoires dans la région.

Nous espérons, par ailleurs, servir cette rénovation par une étude de grande envergure relative aux revenus des ménages marocains que nous avons engagée au Haut Commissariat au Plan et dont les résultats devraient être disponibles dès le début de 2008. Dans cette étude, une série de modules ont été prévus pour mieux cerner l'économie générale de l'émigration en relation avec la nature de son impact sur le développement de notre pays à travers l'importance des transferts, leur destination et leurs effets sur l'investissement, la lutte contre la pauvreté, le financement de la formation et de l'enseignement, etc.

En raison de son ampleur actuelle et potentielle, l'émigration a vocation à impacter, dans une mesure importante, la qualité des rapports entre les pays du nord et du sud de la Méditerranée. Aussi, toutes les parties concernées sont-elles appelées à se convaincre que les problèmes qu'elle va soulever à l'avenir vont être plus difficiles à résoudre si son équation ne trouve pas une résolution communément assumée dans le cadre d'une solidarité et d'une vision du monde plus préoccupées de paix, de stabilité et de prospérité partagée.

Ahmed Lahlimi Alami,  
Haut Commissaire au Plan

(1)Extraits de l'intervention faite par Monsieur Ahmed Lahlimi Alami, Haut Commissaire au Plan, lors de l'ouverture du séminaire organisé à Rabat, le 18 juin 2007 pour présenter les résultats de l'enquête portant sur "L'insertion socioéconomique des Marocains résidant à l'étranger dans les pays d'accueil"